Certification de l'aménagement forestier à travers le monde
Progrès et problèmes

Par Tony Rotherham
Consultant en Foret Inc. CP 3583, Knowlton, Qc J0E 1V0
Courriel : trotherham@sympatico.ca

Résumé
La certification répondant à des normes d'aménagement approuvées est maintenant pratique commerciale reconnue. Il y a deux programmes de certification forestière internationale: Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) et Forest Stewardship Council (FSC). Leur objectif commun est d'améliorer l'aménagement forestier et d'assurer au public et au consommateur que les produits forestiers proviennent de forêts aménagées durablement, pas d'opérations illégales. En juin 2011, quelque 372 millions d'hectares de forêts avaient été certifiés à travers le monde. Le PEFC en a certifié 234 millions dans 26 pays selon des normes d'aménagement forestier qu'il a avalisées. Le FSC a certifié 143 millions ha dans 81 pays. Dans 20 d'entre eux, soit 101 millions (70%), la certification répond à des normes d'aménagement forestier approuvées par le FSC. Dans les 61 autres, soit 42 millions (30%), elle répond à des projets de normes ou des "normes intérimaires" qui n'ont pas subi le processus d'approbation du FSC. Le consommateur ne peut donc savoir si un produit en bois ou papier portant le label FSC provient de forêts certifiées à des normes approuvées par le FSC ou à "normes intérimaires" élaborées par les instances de certification FSC.

Abstract
Certification to approved forest management standards is a recognized business practice. There are two international forest certification programs: the Programme for the Endorsement of Forest Certification (PEFC) and the Forest Stewardship Council (FSC). The common objective of both is to improve forest management and provide assurance to the public and customers that the forest products come from sustainably managed forests and not from illegal operations. As of June 2011 there were approximately 372 million ha of certified forests around the world. There are 234 million ha of forests in 26 countries that have been certified to standards approved by PEFC. There are143 million ha of forest certified to FSC standards in 81 countries. In 20 of these countries, with101 million ha (70%), the forests have been certified to standards approved by FSC. In the remaining 61 countries, 42 million ha (30%), the forests have been certified to draft or "interim standards" that have not gone through the FSC approval process. Consumers have no way of knowing whether the wood or paper products with an FSC label are from forests certified to FSC-approved standards or to "interim standards" developed by FSC certification bodies.

Mots clées: certification forestière, PEFC, FSC, statistiques mondiales sur la certification forestière

Introduction

Les programmes de certification, qu'ils servent à certifier la sécurité d'un grille-pain, la navigabilité d'un aéronef ou l'aménagement responsable de forêts, certifient à des normes élaborées et approuvées lors d'un processus rigoureux et ouvert.

On dit parfois que les normes sont la "loi douce de l'industrie". Certaines sont adoptées volontairement par des organisations aux fins d'objectifs commerciaux et politiques. Parfois, la réglementation gouvernementale comprend des normes. Habituellement, les normes exigent l'atteinte d'objectifs de qualité des produits ou de performance environnementale dépassant les exigences réglementaires.

L'audit et la certification, par des tiers, aux exigences des normes rassure davantage le client et le public que la qualité du produit et la performance environnementale seront maintenues.

La "règle d'or" de normalisation acceptée à l'international veut qu'une norme soit approuvée et émise par un organisme d'élaboration de normes, avec une date d'entrée en vigueur.

Cette "règle d'or" est respectée par toutes les institutions nationales et internationales de normalisation membres de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), du Comité pour l'évaluation de la conformité

(CASCO) et du Forum international de l'accréditation (IAF) qui répondent aux lignes directrices de l'ISO pour l'élaboration et l'approbation des normes, l'accréditation des instances de certification, les pratiques d'audit et la certification. Le FSC fonctionne indépendamment de ces organisations.
Le processus normal d'élaboration de normes, d'audit et certification se présente ainsi:

1. Une norme est élaborée par un comité d'intervenants aux horizons multiples, puis approuvée par un tiers indépendant comme satisfaisant aux exigences du processus de son élaboration, contenu, examen public et approbation.
2. Les instances de certification qui auditent à la norme doivent être accréditées par un tiers indépendant comme satisfaisant aux exigences d'indépendance (absence de conflit d'intérêt) et de compétence technique et professionnelle requises pour réaliser un audit.
3. L'audit confirme la conformité aux exigences d'une norme approuvée, d'où l'émission d'un certificat en autant que l'équipe de l'audit ne relève pas de dérogation significative entre les pratiques d'aménagement (ou les produits) et les exigences de la norme.

Le FSC ne se conforme pas à toutes ces exigences. Nombre de ses certifications répondent à des "normes intérimaires" élaborées par des instances de certification du FSC accréditées par Accreditation Services International (ASI). Le FSC est l'unique actionnaire de l'ASI, ce que l'on peut percevoir comme un conflit d'intérêt.

Certification de l'aménagement forestier par un tiers

La certification à des normes d'aménagement forestier durable approuvées est maintenant pratique commerciale reconnue par de nombreuses organisations de l'aménagement forestier à travers le monde. Les normes d'AFD, les audits par des tiers indépendants et la certification de l'aménagement forestier sont d'excellents outils pour améliorer l'aménagement forestier et offrir au consommateur l'assurance que les produits proviennent de forêts bien gérées. Cependant, la crédibilité des normes de l'aménagement forestier repose sur leur transparence, leur élaboration avec participation publique et un processus d'approbation limpide. L'audit de certification par un tiers doit se conformer aux procédures internationales d'accréditation et de certification. On y arrive le mieux si l'approbation des normes, l'accréditation des instances de certification, l'audit et la certification se font conformément aux politiques et processus des programmes de certification. Ceci exige aussi que la certification ne soit pas accordée quand l'audit se fonde sur les exigences d'un projet de norme, d'une "norme intérimaire" élaborée par une instance de certification, ou répond à une liste de contrôle. Pas plus qu'elle ne doit pas être accordée s'il y a dérogation significative entre les pratiques de gestion et les exigences de la norme.
La politique et les pratiques d'aménagement forestier tirent parti de deux décennies de discussions intenses entre scientifiques, gestionnaires de terrain et experts en politiques visant à définir l'Aménagement forestier durable et oeuvrant au sein du Processus intergouvernemental, que gère le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).
De ces discussions sont nés des ensembles régionaux de Critères et Indicateurs (C&I) de l'Aménagement forestier durable. Ces C&I ont sous-tendu des définitions utiles d'AFD et dans de nombreux cas les ensembles de C&I ont servi de cadre de référence pour élaborer des normes d'AFD.
Il est à noter que l'élaboration et la mise en oeuvre de l'AFD a accéléré l'adoption par des gestionnaires forestiers du nouveau paradigme de l'AFD.

Élaboration et certification des normes

La certification forestière s'est développée au début des années 1990 pour mettre à contribution l'énergie d'un marché compétitif en vue d'améliorer l'aménagement forestier.
Il y a deux programmes de certification forestière internationale:

- Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) – 234 millions ha dans 26 pays. CSA (Association canadienne de normalisation), SFI (Sustainable Forestry Initiative) et ATFS (American Tree Farm System) sont des normes avalisées par le PEFC servant en Amérique du Nord.
- Forest Stewardship Council (FSC) – 143 millions ha dans 81 pays.
- Le PEFC et le FSC ont beaucoup en commun, mais aussi des différences significatives. Il est à noter qu'il y a eu une convergence d'exigences au sein des programmes de certification. Un survol des marchés 2009-2010 par le FAO a trouvé qu'au fil des ans nombre des enjeux qui avaient causé friction entre les systèmes de certification ont perdu passablement de leur ampleur. Les grands systèmes de

certification ont l'un dans l'autre les mêmes exigences structurales de programmation (UNECE/FAO 2010).

Caractéristiques communes

Les objectifs déclarés des deux programmes sont:

- améliorer l'aménagement forestier et voir à ce que le bois d'origine illégale ne parvienne pas à la chaîne de production.
- assurer le public et le consommateur que les produits forestiers qu'ils achètent proviennent de forêts aménagées durablement.

Les deux programmes ont:

- "organisations nationales" qui élaborent des normes d'aménagement reflétant les exigences d'AFD pour les forêts du pays et satisfont aux exigences de leur programme.
- procédés formels d'examen et d'approbation des normes avant leur mise en oeuvre et audit.
- certification de la chaîne de traçabilité – une procédure de suivi des produits en bois ou papier de la forêt à l'usine ou au point de vente.
- exécution par des auditeurs indépendants (instances de certification) d'inspections/audits pour vérifier qu'une exploitation respecte les exigences de la norme d'aménagement forestier approuvée.

Différences significatives entre le PEFC et le FSC

Critères d'AFD

- Les initiatives nationales PEFC asseoient leurs normes sur les exigences PEFC d'aménagement forestier durable[2] et sur des définitions et lignes directrices d'AFD approuvées par les gouvernements nationaux. Dans certains cas, les Critères et Indicateurs élaborés via le processus PNUE sous-tendent la norme d'AFD. Des lignes directrices plus détaillées servent également à fournir des renseignements additionnels sur les pratiques et valeurs de l'aménagement forestier qui doivent faire partie des exigences des normes.
- Les "initiatives nationales" et internationales du FSC asseoient leurs normes sur les *Principes et Critères du FSC*[3] (FSC 1996).

La plupart des normes d'aménagement forestier de la planète ont été élaborées par des groupes de travail nationaux sous l'égide du PEFC ou du FSC. Il y a quelques exceptions. Les deux normes canadiennes CSA SFM et les normes PEFC de l'aménagement forestier en Australie, au Chili et au Brésil ont été élaborées par des comités techniques sous l'égide de leurs institutions nationales de normalisation. Les normes SFI (Sustainable Forestry Initiative) et ATFS (American Tree Farm System), appliquées en Amérique du Nord et avalisées par le PEFC, ont été élaborées par des processus indépendants d'intervenants multiples, incluant une période de consultation publique.

Approbation des normes

- Les normes avalisées par le PEFC ont toutes été soumises à un examen public rigoureux pendant leur élaboration.
- Le procédé PEFC d'approbation d'une norme commence par son examen et un rapport par une firme indépendante de consultation forestière pour s'assurer qu'elle répond aux nombreuses exigences PEFC du processus d'élaboration, de consultation publique et d'aménagement forestier de la norme. Le rapport du consultant est scruté par un comité d'experts indépendant et le Conseil du PEFC; si tout est conforme, la nouvelle norme est approuvée par les membres du PEFC à titre de norme avalisée par le PEFC.
- Le processus d'audit et de certification doit respecter les exigences nationales d'accréditation des auditeurs, de procédures et de certification d'audit, tel que requis par le Forum international de l'accréditation (IAF).

Ceci n'est pas toujours le cas au FSC:

- Les normes élaborées par les "initatives nationales" du FSC sont examinées à l'interne, pas par un organisme indépendant.

2 http://www.pefc.org/standards/technical-documentation/pefc-international-standards-2010/item/672

3 http://www.fsc.org/pc.html

- Dans les pays où il n'y a pas de normes FSC approuvées, les instances d'accréditation du FSC se servent de projets normes en attente de l'approbation du FSC, ou de ce qu'on appelle des "normes intérimaires" élaborées par les instances de certifiation du FSC elles-mêmes. Ces "normes intérimaires" se fondent sur les Principes du FSC, mais n'ont pas été élaborées dans le cadre des processus d'élaboration exigés par le FSC. Dans certains pays, plusieurs "normes intérimaires" différentes ont été élaborées pour satisfaire aux besoins de clients. Toutes n'ont pas été publiées. Quand une instance de certification élabore une norme et en fait l'audit en regard d'une exploitation forestère donnée, l'indépendance fondamentale de l'auditeur s'évapore et il se crée un grave conflit d'intérêt.

Motion #25 de l'Assemblée générale annuelle 2011 du FSC:
Le FSC verra à examiner et réviser les politiques sur l'utilisation de normes intérimaires pour assurer l'intégrité du système et la cohérence de son application. Cet examen portera sur:
- Mise en place d'un ensemble de normes génériques qui se substitueront ou serviront d'inspiration à des normes intérimaires élaborées par des instances de certification;
- Mise en place d'une politique sur les conditions sous lesquelles des normes intérimaires pourraient servir là où des initiatives nationales doivent être mises sur pied pour élaborer des normes nationales ou internationales approuvées par le FSC; et
- Pendant que des normes intérimaires demeurent en vigueur, inclusion sur le site Web du FSC d'un volet donnant au public accès à toutes ces normes.

http://www.ga.fsc.org/fileadmin/general-assembly/Documents/Motions/FSC_Motions_Report_for_Associates_2011-06-07_CORRECTED__2_.pdf

La Motion #25 a été entérinée par l'AGA 2011 du FSC. Ceci indique que le FSC reconnaît que la certification de forêts fondée sur des "normes intérimaires" élaborées par les instances de certification elles-mêmes est inacceptable et doit être corrigée. L'élaboration de normes de certification par des instances de certification crée un conflit d'intérêt évident. L'année butoir de correction de cet état de fait est 2015.
La résolution du problème passe par 61 nouvelles normes de certification approuvées. Depuis 1993, le FSC en a approuvé 28 dans 20 pays. Combien faudra-t-il de temps pour rectifier le tir?

Instances de certification

Les instances de certification réalisent des audits et accordent les certifications aux normes s'il n'y a pas de dérogations significatives.
Le programme PEFC exige que les instances de certification soient accréditées auprès du Forum international de l'accréditation ou IAF (en Amérique du Nord, ceci comprend le Conseil des normes du Canada, l'American National Standards Association et l'ANSI-ASQ National Accreditation Board). Selon l'IAF, il s'agit d'une association mondiale veillant à ce que ses membres, les instances d'accréditation, n'accréditent que des instances compétentes.[4]
L'accréditation des instances de certification sous le FSC est faite par Accreditation Services International (ASI), une société à responsabilité limitée enregistrée en Allemagne et ayant le FSC pour seul actionnaire. Les instances de certification accréditées par l'ASI ont le droit de réaliser des certifications de gérance forestière FSC et de chaîne de traçabilité. L'ASI affirme qu'elle accrédite des instances de certification pour fournir une assurance crédible qu'elles sont compétentes et indépendantes dans l'exécution de leurs services de certification aux normes FSC.[5]

4 http://www.iaf.nu/ 5 http://www.accreditation-services.com/

Certification à des normes approuvées

- Le PEFC ne reconnaît que les forêts certifiées à des normes qui ont été examinées et avalisées par le PEFC.
- Le FSC International reconnaît des certifications dans 61 pays où 42 millions ha ont été certifiés à des projets de normes ou des normes rédigées par des instances de certification accréditées par le FSC. Cette acceptation de certifications à des projets de normes ou des “normes intérimaires” élaborées par des instances de certification qui feront les audits est un mode de certification peu orthodoxe.

Certification internationale de l’aménagement forestier

Forêts certifiées par le PEFC – 234 millions ha dans 26 pays

Fig. 1 – 30 pays (vert) avec normes avalisées par le PEFC – 26 ayant des forêts certifiées 100% de ces forêts répondent aux normes avalisées par le PEFC

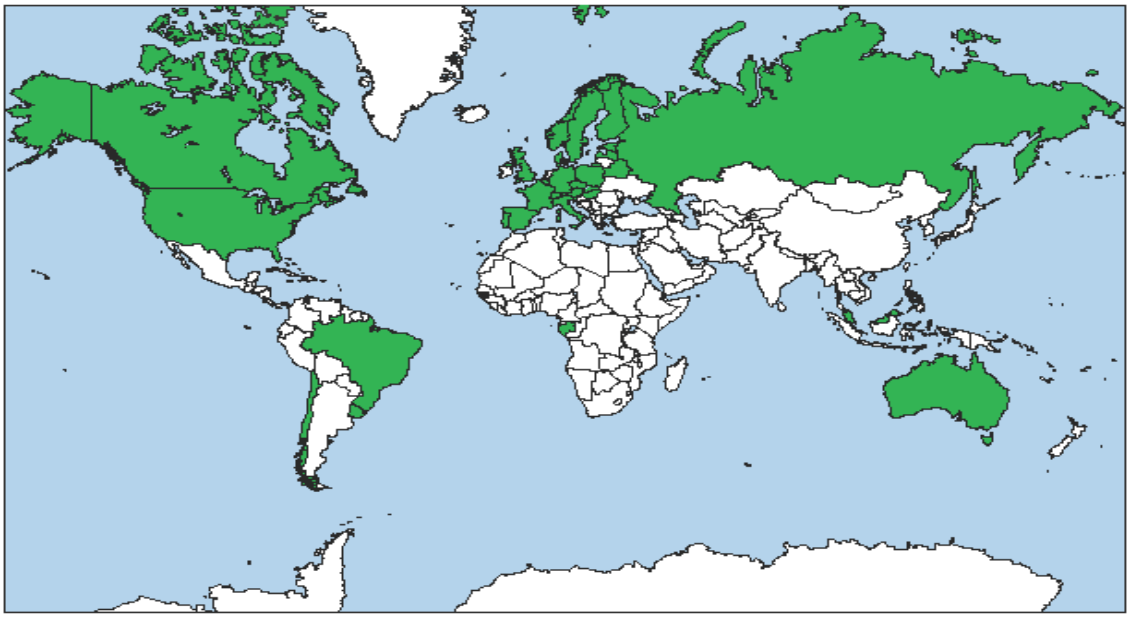

Forêts certifiées par le FSC – 143 millions ha dans 81 pays

FSC International a approuvé des normes dans 20 des 81 pays dans lesquels on a réalisé des certifications FSC (Fig. 2; FSC 2010). Tous ces 143 millions ha certifiés FSC sont reconnus par FSC International à Bonn malgré le fait que dans 61 des 81 pays figurant sur la liste de certifications FSC il n’y ait pas de normes approuvées FSC. Les 20 pays disposant de normes certifiées FSC comprennent 101 millions ha de forêts certifiées[6] (70% du total). Les 61 pays n’en ayant pas comprennent 42 millions ha de forêts certifiées (30% du total). La motion #25 stipule que les “normes intérimaires” n’ont pas été publiées. D’ailleurs, le FSC peut ne pas être au courant du nombre de ces normes. En mars 2011, plus de 100 d’entre elles avaient déjà utilisées, jusqu’à six dans un seul pays.

Le FSC se sert du même label pour identifier des produits en bois ou papier provenant tant d’activités certifiées à des normes approuvées que de celles sur les 42 millions ha certifiés à des projets de normes ou des “normes intérimaires” élaborés par les instances de certification FSC.
La certification à des normes non approuvées ou élaborées par les instances de certification qui ont réalisé les audits est une entorse majeure à la procédure des normes reconnue à l’international.
Le commerce international annuel en produits forestiers vaut quelque 320-350 milliards $ (FAO 2005).
L’inclusion de pratiques peu orthodoxes de certification dans ce commerce est une information trompeuse aux yeux du marché.

La Fig. 2 identifie les 81 pays où le FSC a enregistré des normes et certifications. Les 20 pays forts de normes approuvées par le FSC sont en jaune. Les 61 pays forts de certifications FSC, mais sans normes approuvées par le FSC, sont en rouge. Le Tableau 1 résume les différences entre PEFC et FSC.

6 Retrait le 7,3 millions ha certifiés au Canada à un projet de norme

Fig. 2 – 81 pays avec certifications FSC: les 20 pays (jaune) avec normes approuvées par le FSC renferment 70% des forêts 'certifiées' FSC. Les 61 pays (rouge) sans normes approuvées FSC renferment l'autre 30%.

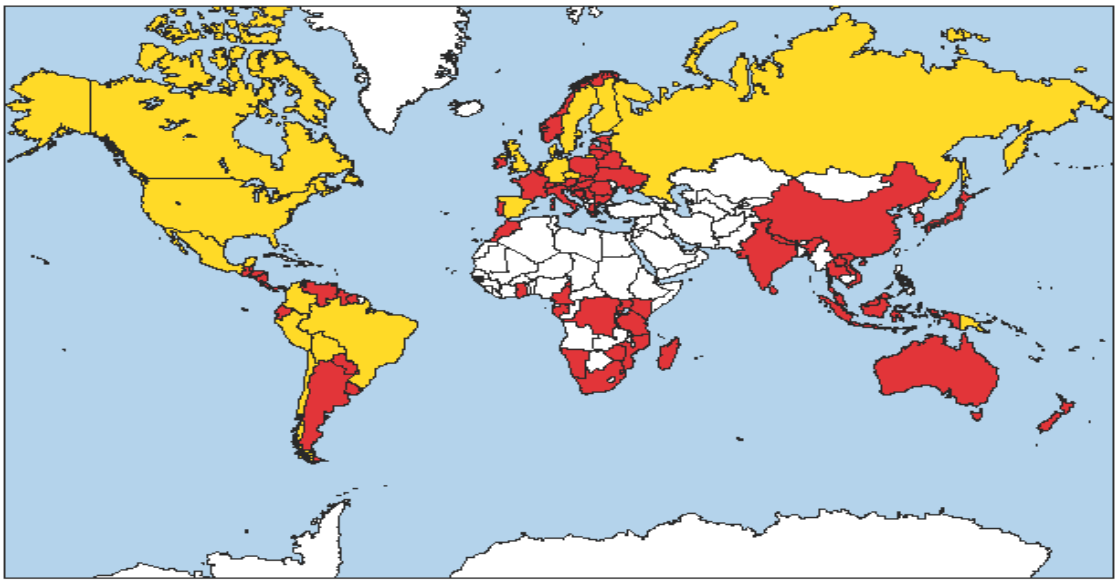

Tableau 1 – Comparaison des aires de forêts certifiées (M ha) à des normes PEFC et FSC

Programme	Pays avec normes approuvées	Aires forestières certifiées à des normes approuvées	% de forêts certifiées du programme	Pays avec certifications, mais sans normes approuvées	Forêts certifiées dans ces pays	% de forêts certifiées du programme
PEFC	**30**	**235.6**	**100**	-----	-----	-----
FSC	**20**	**100.9**	**70**	**61**	**42.4**	**30**

Certification de l'aménagement forestier sur les six continents boisés

Une comparaison de l'avancement de la certification sur les six continents boisés illustre clairement la concentration de la certification forestière en Amérique du Nord et en Europe, quoique des progrès notoires aient été réalisés en Australie, au Brésil, au Chili et en Malaisie. Le FSC a créé le premier programme de certification de l'aménagement forestier. Son objectif officiel en 1993 était de: "stopper le déboisement tropical et l'exploitation illégale". L'examen minutieux du Tableau 2 démontre qu'une infime portion des certifications forestières touche aux aires forestières des tropiques.

Tableau 2 – Certification de l'aménagement forestier sur six continents

Continent	Aire boisée (millions ha	Aire certifiée (millions ha)	% du forêt certifiée[a]
FORÊTS TEMPÉRÉES			
Amérique du Nord	677	196	29
Europe	1,001	131	13
Total	**1,678**	**327[b]**	**19**
FORÊTS SURTOUT TROPICALES/SUB-TROPICALES			
Afrique	635	8	1
Asie	572	8	2
Amérique du Sud et Caraïbes	860	16	2
Océanie	206	14	6
Total	**2,273**	**46**	**2**
Monde	**3,952**	**372[b]**	**9**

[a] variances possibles provenant de l'arrondissement des données
[b] exclusion faite des aires comptées en double
Source: Certification Canada 2011, FAO 2006, FSC 2011, PEFC 2011, SFI 2011

Exploitation forestière illégale

L'exploitation forestière illégale se fait surtout dans les pays tropicaux dotés de systèmes édentés de réglementation et de mise en vigueur. Si la certification peut ralentir le commerce international de bois illégal, elle ne peut le juguler. Mais, les ententes internationales interdisant l'importation de produits forestiers provenant d'activités illégales de déboisement ralentiront significativement le commerce de ce qui est vraiment du bois volé. L'Accord de partenariat volontaire, le FLEGT (réglementation forestière, gouvernance et échanges commerciaux) et des amendements à la loi Lacey des É.U. ont contribué à réduire le marché du bois illégal.
En sabrant à l'international dans le marché noir du bois, la réduction du déboisement illégal diminuera la pression sur les forêts et avantagera les entreprises dont les activités sont légales et durables.

Déboisement tropical

Le 20e siècle a vu une augmentation du déboisement en Asie, en Afrique et dans certains pays de l'Amérique du Sud et des Caraïbes.
Le moteur du déboisement découle généralement d'un besoin de terres – vu la croissance des populations et leurs impératifs de logement, nourriture et énergie. Les pressions socio-économiques attenantes à la croissance de la population et la dépendance des familles rurales sur l'agriculture à petite échelle sont des forces trop puissantes à contrer par des pressions de certification des forêts. Des facteurs socio-économiques fort semblables ont régné en Europe et Amérique du Nord entre 1600 et 1900. Ces régions retrouvent graduellement leur couvert forestier.
En partie, le déboisement en zone tropicale découle de l'envol de l'agriculture à grande échelle et de la conversion de forêts naturelles en plantations servant à la production d'huile de palme et de bois à pâte.

Une réussite mitigée

La certification de l'aménagement forestier n'a pas réussi à réaliser les objectifs officiels du FSC, mais elle a réussi à améliorer l'aménagement forestier, accélérer l'adoption de l'AFD et augmenter la prise de conscience de l'importance d'un bon aménagement forestier. Malheureusement, nombre de ces améliorations se sont produites dans des pays où l'aménagement forestier était déjà bien encadré.
Une citation attribuée à Samuel Johnson peut aider expliquer les bienfaits de la certification***:***
"Soyez assuré, monsieur, que lorsqu'un homme sait qu'il sera pendu dans une quinzaine de jours, son cerveau s'en préoccupera superbement".
Quand une entreprise vise la certification de ses opérations forestières, les gestionnaires forestiers se mettent à centrer leur attention sur l'élaboration d'objectifs d'aménagement forestier et le processus sous-tendant la conformité à la réglementation et aux exigences des normes d'AFD. Toute équipe de gestion forestière tient à réussir son examen.

Amérique du Nord et Europe

L'Amérique du Nord et l'Europe sont des continents munis d'une réglementation forestière et environnementale musclée où l'incidence du déboisement illégal est minime. Néanmoins, ils renferment les plus grandes aires boisées certifiées au monde. Ceci provient probablement d'un ensemble de facteurs qui ne sont pas uniques à l'Amérique du Nord et à l'Europe, mais y ont un effet d'entraînement plus grand:

- grandes aires d'aménagement forestier permettant d'importantes économies d'échelle,
- niveau élevé de savoir-faire et de compétences en aménagement forestier,
- réglementation sur l'aménagement forestier étoffée et bien appliquée,
- marchés sophistiqués avec chaînes d'approvisionnement sensibles aux tactiques des ONG et à l'opinion publique, et
- gestionnaires forestiers de grands pays exportateurs de produits forestiers sachant mettre à contribution la certification de l'aménagement forestier pour perfectionner ce dernier, maintenir l'accès

aux marchés et donner à leurs clients l'assurance que leurs produits proviennent de forêts aménagées durablement.

La certifiation couvre 29% des aires boisées de l'Amérique du Nord (Fig. 4). Une grande partie des forêts non certifiées ne sont pas ouvertes à l'exploitation forestière. Au Canada, la grande majorité des forêts publiques productives ont été certifées. Aux États-Unis comme au Canada, la majeure partie des forêts privées industrielles ont été certifiées. Il reste beaucoup à faire dans les deux pays pour augmenter la certification des boisés privés. En Europe, 128 millions ha (13%) de ses 1011 millions ha d'aires forestières ont été certifiés (Fig. 5). Ceci comprend 4% des forêts russes et 51% des forêts du reste de l'Europe.

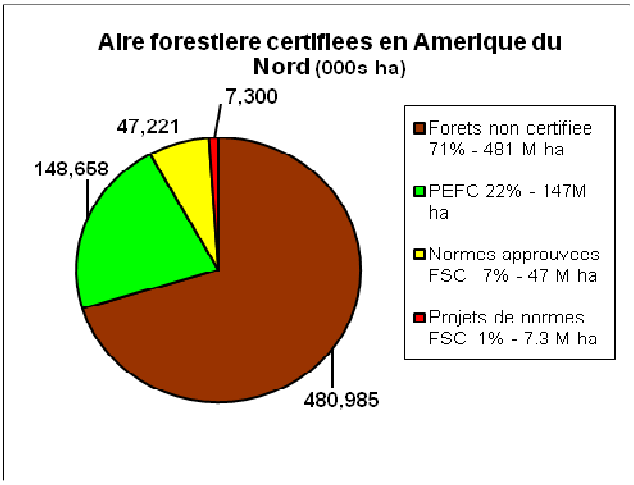

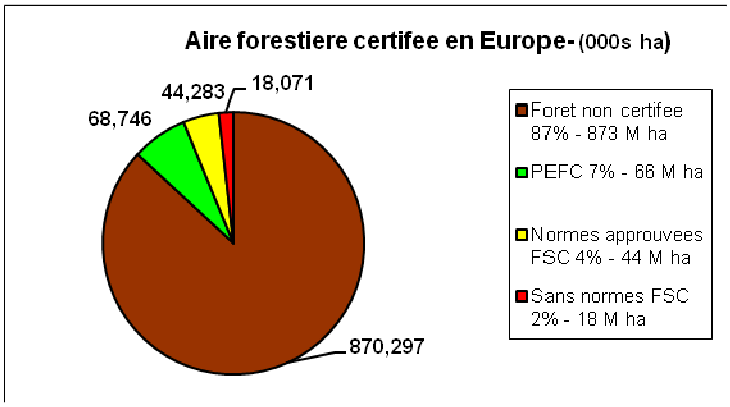

NB : Retrait le 7,3 millions ha certifiés au Canada à un projet de norme

Afrique

En Afrique, seuls le Cameroun (FSC) et le Gabon (PEFC) se sont dotés de normes approuvées de l'aménagement forestier. Le FSC a réalisé des audits de certification dans 10 autres pays africains, mais aucun ne dispose de normes approuvées. Seulement 1% de l'ensemble des forêts africaines a été certifié (Fig. 6).

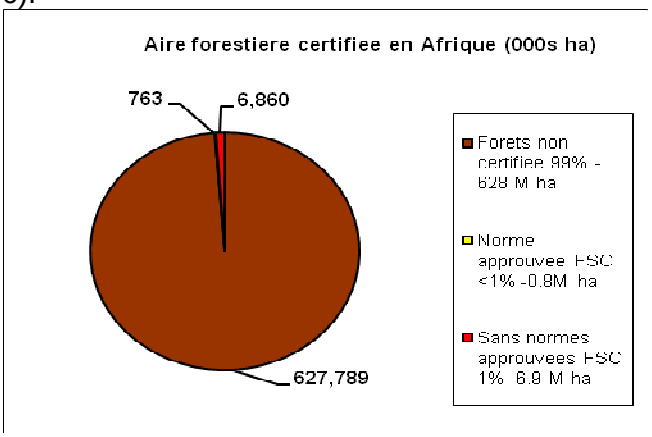

Asie

La Malaisie est le seul pays d'Asie doté d'une norme approuvée de l'aménagement forestier (PEFC). Le FSC a réalisé des audits de certification dans 10 autres pays, mais aucun ne dispose de normes approuvées. Seulement 2% du total des aires boisées d'Asie est certifié (Fig. 7).

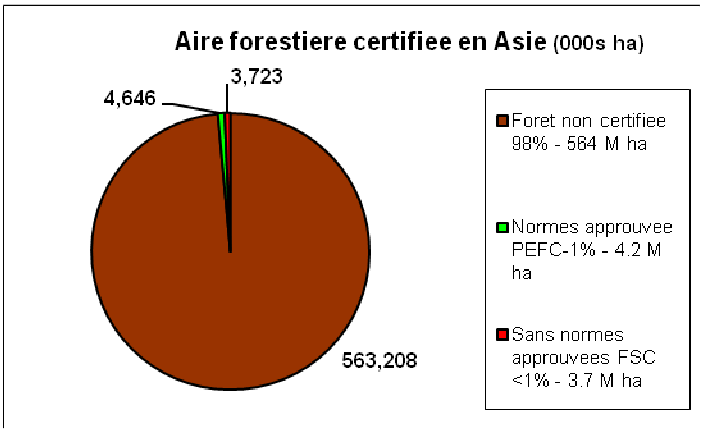

Amérique du Sud et Caraïbes

En Amérique du Sud et dans les Caraïbes, le FSC a élaboré et approuvé des normes de l'aménagement forestier: Brésil, Bolivie, Chili, Colombie et Pérou. Le PEFC a aussi certifié des forêts: Brésil, Chili et Uruguay. Le FSC a réalisé des audits de certification dans 13 autres pays, mais aucun ne dispose de normes approuvées. Seulement 2% du total des aires boisées de cette région est certifié (Fig. 8).

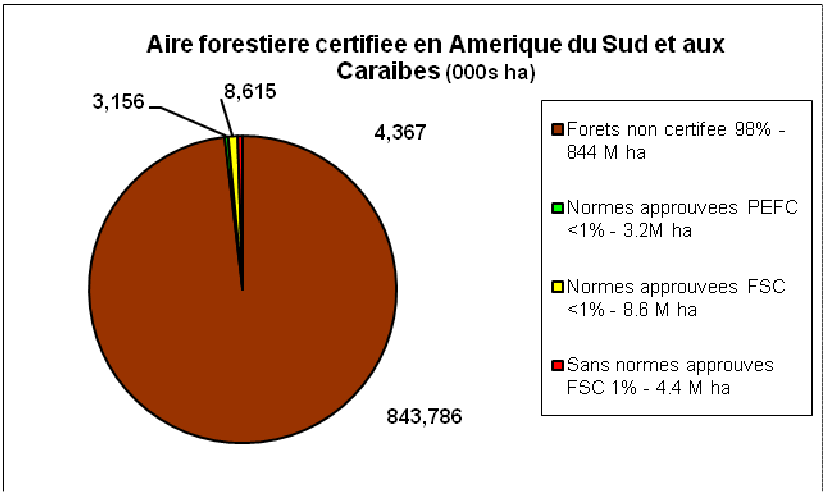

Océanie

En Océanie, seules l'Australie (PEFC) et Papouasie-Nouvelle-Guinée (FSC) ont élaboré et utilisent des normes approuvées de l'aménagement forestier. La Nouvelle-Zélande et les Îles Solomon comprennent des forêts certifiées par le FSC qui ont été auditées en fonction de normes non approuvées; 6% des forêts de cette région a été certifié (Fig. 9).

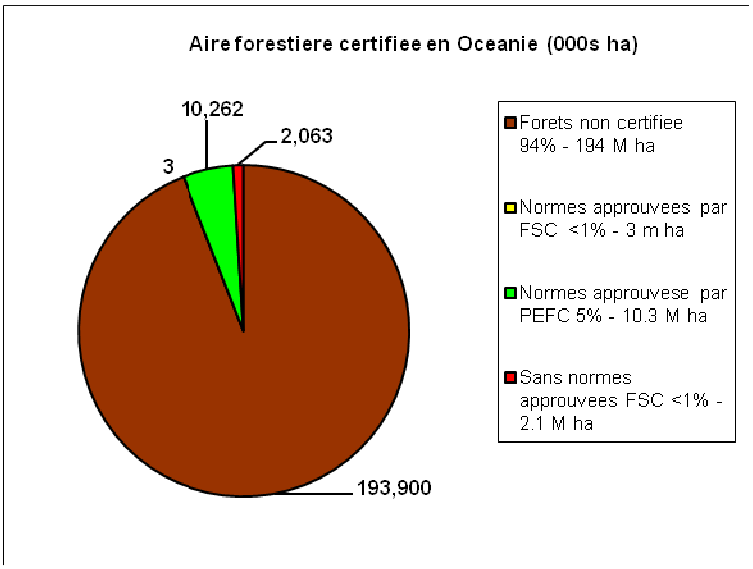

Monde

En dehors de l'Amérique du Nord et de l'Europe, il reste beaucoup à faire. C'est ailleurs que l'exploitaton illégale, le déboisement et la perte d'habitat forestier créent des craintes environnementales à l'international. En juin 2011, le total mondial des forêts certifiées était de 372 millions ha (le total mondial après déduction du comptage en double), soit 9% des 3952 millions ha de forêt (Fig. 10). De ce total, 326 millions ha ont été certifiés à des normes approuvées par le PEFC et le FSC. Quarante-deux millions ha ont été certifiés par le FSC à des projets de normes ou des "normes intérimaires".

Si 372 millions ha de forêts certifiées entre 1993 et 2011 peut ne pas ressembler à une réussite, il demeure qu'il s'agit d'une grande contribution d'argent et d'efforts lorsque l'on songe à l'administration et l'infrastructure qu'exige la certification de l'aménagement forestier, y compris les normes d'AFD, les instances de certification et les équipes d'audit qu'il a fallu mettre sur pied.

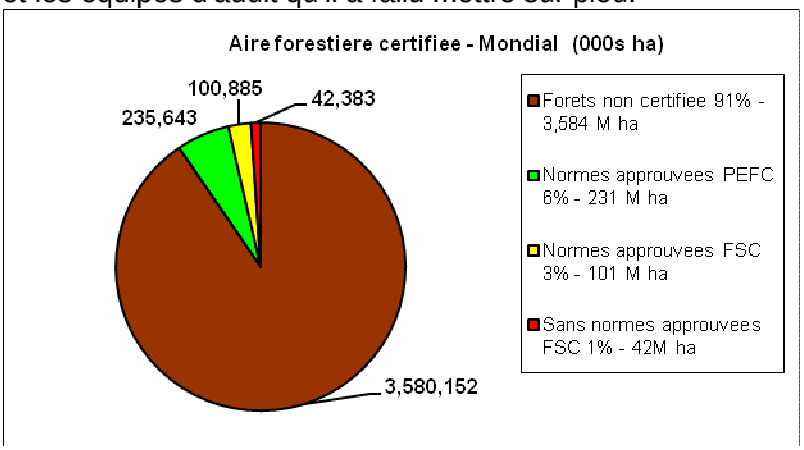

Volume de bois provenant des forêts certifiées

Il serait utile de se pencher sur la proportion mondiale de la récolte annuelle de bois rond industriel provenant présentement de forêts certifiées. On en tirerait peut-être une meilleure perspective. C'est qu'il n'y a pas d'intérêt à certifier des forêts dont on ne tire pas de bois rond.

Selon les données de la FAO (FAO 2006), les forêts couvrent 3952 millions ha et produisent une récolte annuelle de 1800 millions de mètres cubes de bois rond industriel. De plus, on estime à 3000 millions de m^3 le bois coupé à des fins de bois de chauffage et de charbon de bois. Quelque 372 millions ha, soit environ 9% des forêts mondiales, sont certifiés à diverses normes d'AFD (PEFC 2011, FSC 2011). Les forêts gérées aux fins de récolte forestière sont les grandes candidates à la certification. Selon le plus récent survol des marchés UNECE/FAO (UNECE/FAO 2011: 99), en mai 2011, l'approvisionnement estimatif de bois rond industriel tiré de forêts certifiées s'établissait à 447 million m^3, soit environ 25% de la production mondiale.

Tableau 3 démontre une autre maniéré à déterminer le volume de bois certifiés.

Tableau 3: Volume de bois rond industriel provenant de forêts certifiées

Continent	Récolte annuelle 2005 de bois rond industriel (000s m3)	% du total mondial récolté	Surface des forêts certifiées (M ha) net[a]	% continental des forêts certifiées	Volume du bois certifié[b] (M m3)	% de la récolte mondiale tiré de forêts certifiées
Amérique du Nord	716,753	40	196	29	208	12
Europe	542,882	30	131	13	71	4
Afrique	78,626	4	8	1	1	<1
Asie	173,552	10	8	2	3	<1
Amérique du Sud & Caraïbes	232,881	13	16	2	4	<1
Océanie	54,390	3	14	6	3	<1
Total mondial	**1,799,084**	**100**	**372**	**9**	**290 [c]**	**16%**

[a] après ajustement pour comptage en double

[b] par ratio et proportion en fonction du volume récolté et du pourcentage d'aires forestières certifiées

[c] total de la colonne

Programmes concurrentiels

Le FSC fait une compétition féroce au PEFC. Lui et ses partisans moussent leur marque par des mesures musclées sur le marché et des campagnes de dénigration qui jettent un faux jour sur les normes en jeu, le tout visant à persuader des détaillants qu'ils ne devraient vendre que des produits certifiés par le FSC. Ceci n'offre pas d'avantages à long terme en regard du détaillant, de la certification, de la durabilité et des marchés.[7,8]
http://www.risiinfo.com/blogs/Are-environmental-campaigns-misleading-the-public-Part-II.html
Les partisans du FSC appellent le FSC l'étalon-or et cherchent activement à miner la crédibilité du programme PEFC.

Énoncé du chef campagniste (forêts) de la WWF Allemagne lors de la Conférence UN FAO sur la certification forestière à Rome en février 2001.

"Je tiens à prévenir tous les conférenciers que les WWF, Greenpeace, Amis de la Terre et autres ONG qui appuient le FSC feront tout ce qu'ils peuvent pour détruire la crédibilité de tout programme de certification forestière qui menacerait la position du FSC". (Commentaire recueilli personnellement par T. Rotherham)

Le PEFC et ses 30 systèmes avalisés de certification forestières nationales ont adopté une méthode non sanguinaire et conservatrice de promotion de leur marque. Ils offrent leur programme de certification à titre de service aux propriétaires et gestionnaires de forêts pour leur permettre de donner une assurance crédible aux clients et au public que les produits forestiers porteurs du logo PEFC proviennent de forêts bien aménagées.
Le PEFC est maintenant le plus important programme de certification forestière au monde grâce à l'approche rigoureuse régie par des principes qu'il applique à l'élaboration, l'approbation, la certification et le marketing des normes.
Tant que le FSC permettra l'apposition de son logo sur le bois issu de 42 millions ha de forêts certifiées à des "normes intérimaires", il ne pourra prétendre gérer un programme rigoureux de certification et de labellisation, ni se targuer d'être un "étalon-or"[9]. En agissant ainsi, il induit en erreur les clients, affaiblit sa propre marque et entache la crédibilité de tous les programmes de certification forestière.

9 « FSC maintient sa position d'étalon-or de la certification forestière » -citation de Scott Paul, membre du conseil d'administration du FSC et directeur de la campagne forestière de Greenpeace E.-U. Voir www.fscus.org/html_emails/standards_launch.html

Le FSC et le PEFC ont tous deux les mêmes objectifs déclarés:

- Améliorer l'aménagement forestier; et
- Donner l'assurance tant au client qu'au public que les produits forestiers portant leur label proviennent de forêts bien aménagées.

Si leurs objectifs sont vraiment les mêmes, qu'est-ce qui explique les critiques incisives et destructives dont le FSC et ses partisans abreuvent le PEFC?
Comme la certification ne touche présentement que 9% des forêts de la planète, il semble que le FSC devrait chercher à augmenter son nombre de normes approuvées et des certifications et élargir l'aire totale de forêts certifiées plutôt que d'attaquer la compétition.

Politiques gouvernementales d'achat de bois rond

Certains gouvernements nationaux ont des politiques régissant l'achat de bois rond par des instances gouvernementales. À noter parmi ceux-ci le Royaume-Uni (R.-U.) et la Hollande. Tous deux ont institué des comités techniques d'experts pour évaluer les programmes de certification forestière et faire rapport sur leur validité. Au R.-U., il s'agit du Central Point of Expertise on Timber (CPET) et en Hollande du Timber Procurement Assessment Committee (TPAC).
Le R.-U. et la Hollande disposent d'institutions de normes nationales bien établies et comprennent les exigences des pratiques des bonnes normes. Ces comités d'experts devraient tenir davantage compte de la pratique répandue du FSC de certifier à des "normes intérimaires".
Cette pratique est trompeuse et rend injustice au consommateur parce que le FSC appose le même label sur des produits tirés de forêts certifiées à des normes approuvées et ceux provenant de forêts certifiées à des "normes intérimaires" élaborées par des instances de certification du FSC.

7 http://ww.congressofracialequality.org/Portals/CORE/CORE_Stop_the_War_on_the_Poor_07.2011.pdf

8 http://www.risiinfo.com/Are-environmental-campaigns-misleading-the-public-Part-II.html

Conclusion:

L'aménagement forestier continue à capter davantage l'intérêt du public que l'aménagement de la plupart des autres ressources parce que les forêts couvrent de grande étendues de territoire porteuses de valeurs environnementales, fauniques, spirituelles, sociales et économiques dans toutes les régions de la planète.

Les éléments de la certification qui s'avèrent nuisibles sont:

- La campagne incessante par Forest Ethics[10], Greenpeace et ses membres nationaux à détruire la crédibilité du programme PEFC plutôt que de mettre cette énergie à contribution pour certifier davantage de forêts.
- L'utilisation de moyens de pression sur le marché par des partisans du FSC pour convaincre de grand fournisseurs de produits et services au consommateur de n'accepter que des produits en bois ou papier provenant de forêts certifiées par le FSC.
- La certification par le FSC de forêts à des "normes intérimaires" élaborées par des instances de certification, mais qui n'ont pas été approuvées par le FSC.

La certification a accéléré la mise en oeuvre d'un nouveau paradigme de l'aménagement forestier – l'aménagement forestier durable (AFD). Elle a amélioré la gestion forestière et souligne l'importance d'une saine gestion forestière auprès de toutes les intervenants prenant part à l'aménagement forestier et à la chaîne de commerce entre la forêt et le client. L'amélioration de l'aménagement forestier se fera plus rapidement et à plus grande échelle si le PEFC et le FSC travaillent ensemble à l'atteinte de cet objectif utile et si les attaques persistantes d'ONG environnementales pour miner la crédibilité du programme PEFC cessent.

References

Certification Canada. 2011. Canadian Statistics [online]. Available at http://www.certificationcanada.org/english/status intentions/canada.php [Accessed June 2011].

[FAO] Food And Agriculture Organization Of The United Nations. 2006. Global Forest Resources
Assessment 2005 – Progress towards sustainable forest management. Rome. 320 p. Available at http://www.fao.org/docrep/008/a0400e/a0400e00.htm

[FSC] Forest Stewardship Council. 1996. FSC Principles And Criteria For Forest Stewardship. FSC-STD-01-001 (version 4-0) EN. Bonn, Germany. 13 p. Available at http://www.fsc.org/fileadmin/webdata/public/document_center/international_FSC_policies/standards/FSC_STD_01_001_V4_0_EN_FSC_Principles_and_Criteria.pdf [Accessed June 2011].

_____. **2010.** FSC Approved Forest Stewardship Standards [online]. Available at http://www.fsc.org/fileadmin/web-data/public/document_center/national_FSC_standards/FSC_Approved_FSS.pdf [Accessed June 2011]

_____. **2011.** FSC facts & figures [online]. Available at http://www.fsc.org/facts-figures.html [Accessed June 2011].

[PEFC] Programme for the Endorsement of Forest Certification. 2011. Caring for our forests globally [online]. Available at http://www.pefc.org/ [Accessed July 2011].

[SFI] Sustainable Forestry Initiative. 2011. SFI Audits and Reports [online]. Available at http://www.sfiprogram.org/files/pdf/CertifiedPPcertificates.pdf [Accessed June 2011].

Geneva Timber and Forest Study Paper 25

UNECE/FAO. 2010. Forest Products Annual Market Review 2009–2010. Geneva Timber and Forest Study Paper 25. United Nations, New York and Geneva. Available at http://live.unece.org/fileadmin/DAM/timber/publications/sp-25.pdf [Accessed June 2011].

_____. **2011.** Forest Products Annual Market Review 2010–2011. Geneva Timber and Forest Study Paper 27. United Nations, Geneva. Available at http://live.unece.org/fileadmin/DAM/publications/timber/FPAMR_HQ_2010-2011.pdf [Accessed June 2011].